

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 28 novembre 2011.

Section du dépôt légal



Info-Autorité

VOLUME 8, NUMÉRO 2, JUILLET-AOÛT 2011

SOMMAIRE

- ▶ Nomination de monsieur Patrick Déry
- ▶ Cercle de la finance internationale de Montréal
- ▶ Signature des arrangements de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles
- ▶ Entreprises de services monétaires
- ▶ 24e édition – Concours Bourstad
- ▶ Les rapports statistiques 2010 de l'Autorité sont disponibles
- ▶ Mises en garde : Marché des dérivés et courriels frauduleux
- ▶ Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières lancent une consultation
- ▶ Présence de l'Autorité au Global Seminar & Committee Meetings de l'IAIS
- ▶ Déclaration des plaintes

NOMINATION DE MONSIEUR PATRICK DÉRY



Depuis le 4 juillet, monsieur Patrick Déry agit à titre de surintendant de l'assistance à la clientèle, de l'indemnisation et de la distribution à l'Autorité des marchés financiers. Détenteur d'une maîtrise en sciences économiques, il possède une solide expérience à titre de cadre puisqu'il a occupé plusieurs postes importants notamment au sein du ministère des Finances du Québec.

Il y était, jusqu'à tout récemment, sous-ministre adjoint aux politiques fédérales-provinciales et financières où il a entre autres contribué à la gestion des impacts de la récente crise financière sur les grandes institutions financières du Québec.

[retour au sommaire](#)



CERCLE DE LA FINANCE INTERNATIONALE DE MONTRÉAL

Allocution publique du pdg de l'Autorité

Le 18 mai dernier, M. Mario Albert, président-directeur général de l'Autorité, a livré sa première allocution publique lors d'un dîner-conférence du Cercle de la finance internationale de Montréal où assistaient près de 150 membres de la communauté financière de Montréal.

En poste depuis février 2011, M. Albert a profité de l'occasion pour se présenter, dévoiler les priorités, orientations et défis de l'Autorité pour les prochaines années.

L'enforcement

L'Autorité entend bien continuer d'être proactive relativement à la répression des crimes financiers. Au cours des dernières années, l'Autorité a augmenté significativement la taille de ses équipes d'enquête; ses ressources sont passées de 47 personnes en 2004 à 112 employés en 2011. Elle a également mis sur pied une escouade spécialisée et divers protocoles visant à augmenter l'efficacité de ses enquêtes. « Toutes ces mesures ont donné des résultats positifs et amènent le Québec à se démarquer nettement du reste du Canada en matière de répression de crimes financiers. Toutefois, il faut continuer et en faire davantage », a soutenu M. Albert.

Miser sur l'éducation des consommateurs

M. Albert a réitéré l'importance pour l'Autorité d'éduquer les consommateurs en matière de produits et services financiers. « L'Autorité a créé une grande variété d'outils éducatifs, mais le défi c'est de susciter l'intérêt des consommateurs et d'augmenter la portée de nos initiatives en matière d'éducation », a-t-il mentionné. L'Autorité ne prétend pas être capable de changer la culture des Québécois à l'égard de leurs finances personnelles, mais elle compte bien y travailler sans relâche.

L'importance de collaborer avec l'industrie

La qualité du travail qu'effectue un régulateur comme l'Autorité est directement liée à la compréhension qu'elle a de l'industrie financière. « Il est extrêmement difficile d'encadrer une industrie si on ne comprend pas comment elle fonctionne. C'est pourquoi je veux que l'on maximise nos rencontres formelles et aussi informelles avec elle. On a beaucoup d'expertise à l'Autorité, mais nous n'avons pas la connaissance absolue, d'où l'importance de travailler en collaboration avec les intervenants de l'industrie », a annoncé M. Albert. Il a toutefois rappelé l'importance pour les employés de conserver un comportement éthique pour éviter les conflits d'intérêts.

Finalement, M. Albert a fait un bref retour sur quelques dossiers d'importance à l'Autorité, notamment les développements liés à la fusion de la Bourse de Toronto (TMX) et celle de Londres (LES), la réforme du Fonds d'indemnisation de l'Autorité et ses enjeux, l'encadrement des entreprises de services monétaires.



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS



SIGNATURE DES ARRANGEMENTS DE RECONNAISSANCE MUTUELLE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

Paris, 21 juin 2011

Le 21 juin 2011, l'Autorité des marchés financiers et l'Organisme pour le registre des intermédiaires en assurances ont conclu un arrangement qui facilitera la mobilité, entre le Québec et la France, des professionnels œuvrant dans le domaine de l'assurance. Cet arrangement vise les fonctions québécoises de représentant en assurances de personnes, de représentant en assurance collective, d'agent en assurance de dommages et de courtier en assurance de dommages ainsi que les fonctions françaises d'intermédiaire d'assurance et de salariés distributeurs.

Un autre arrangement a aussi été conclu entre l'Autorité des marchés financiers et l'Autorité des marchés financiers de la France en vue de faciliter la mobilité des professionnels œuvrant dans le domaine des valeurs mobilières. Cet arrangement vise les fonctions québécoises de représentant de courtier et de représentant de courtier en épargne collective ainsi que la fonction française de vendeur.

Ces arrangements de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles profiteront aux individus qui exercent, sur le territoire du Québec ou de la France, des fonctions réglementées dans le domaine des valeurs mobilières ou de l'assurance et qui souhaitent poursuivre leur carrière dans l'autre juridiction. Ils répondront également à certains besoins en matière de main-d'œuvre qualifiée au Québec.

Menée par la Direction des pratiques de distribution et des OAR et la Direction de la formation et de la qualification, la négociation de ces arrangements s'est échelonnée sur plus d'une année et s'est inscrite dans la foulée de la signature historique, le 17 octobre 2008, de l'Entente Québec-France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles par le président de la République française, M. Nicolas Sarkozy, et le premier ministre du Québec, M. Jean Charest.

Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles – AMF Québec et ORIAS (volet assurances)



Derrière : Mme Monique Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie (Québec); M. Henri de Raincourt, ministre auprès du ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de la Coopération (France).

Devant : M. Mario Albert, président-directeur général, Autorité des marchés financiers (Québec); M. Alain Morichon, président de l'Organisme pour le registre des intermédiaires (France).

Photo : © Fabien Calcavechia



M. Mario Albert, président-directeur général, Autorité des marchés financiers (Québec); M. Alain Morichon, président de l'organisme pour le registre des intermédiaires (France)

Photo : © Fabien Calcavecchia

Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles – AMF Québec et AMF France (volet valeurs mobilières)



Derrière : Mme Monique Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie (Québec); M. Henri de Raincourt, ministre auprès du ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de la Coopération (France).

Devant : M. Mario Albert, président-directeur général, Autorité des marchés financiers (Québec); M. Xavier Tessier, directeur délégué pour les affaires internationales au sein de la Direction de la régulation et des affaires internationales de l'Autorité des marchés financiers (France).

Photo : © Fabien Calcavecchia

[retour au sommaire](#)

ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

L'Autorité publie son projet réglementaire

L'Autorité a publié, le 10 juin dernier, son projet réglementaire lié à la *Loi sur les entreprises de services monétaires*. Ce nouveau projet regroupe trois documents : le *Règlement d'application de la Loi sur les entreprises de services monétaires*, le *Règlement sur les droits et tarifs* et l'*Instruction générale relative à la Loi sur les entreprises de services monétaires*.

Rappelons que cette nouvelle Loi, qui sera mise en vigueur en 2012, sera appliquée par l'Autorité. Elle s'adressera aux entreprises de services monétaires (ESM) œuvrant dans les champs d'activité suivants :

- Le change de devises;
- Le transfert de fonds;
- L'émission ou le rachat de chèques de voyages, de mandats ou de traites;
- L'encaissement de chèques;
- L'exploitation de guichets automatiques.

Règlement d'application de la Loi sur les entreprises de services monétaires

Ce projet de règlement précise certaines des obligations relatives à la délivrance de permis, notamment la forme et le contenu d'une demande de permis, les documents supplémentaires à fournir ainsi que les délais à respecter. Il détaille également la forme et la teneur des livres, registres et dossiers qu'une ESM doit tenir ainsi que les règles relatives à leur conservation. Les cas, conditions et modalités afférents à la vérification de l'identité des clients et cocontractants sont aussi



prévus.

Règlement sur les droits et tarifs

Cet autre projet de règlement propose les droits et les tarifs applicables à l'encadrement des ESM. Ils comprennent, entre autres, ceux liés à la délivrance d'un permis d'exploitation.

Instruction générale relative à la Loi sur les entreprises de services monétaires

L'instruction générale vient préciser comment l'Autorité interprète et entend appliquer les exigences de cette Loi. Elle vient définir, de manière vulgarisée, les différents services monétaires ainsi que certains critères qui déterminent si une entreprise de services monétaires doit obtenir un permis d'exploitation.

Pour obtenir de l'information sur l'avancement des travaux, l'Autorité invite toutes les entreprises de services monétaires à consulter son [site Web](#) et à s'abonner à [l'info-courriel](#).

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec le Centre d'information de l'Autorité au 1 877 525-0337.

[retour au sommaire](#)

24e ÉDITION – CONCOURS BOURSTAD

Remise des prix



De gauche à droite : Monsieur Jean Daigle, directeur du financement des sociétés à l'Autorité en compagnie d'un jeune récipiendaire.

La cérémonie de remise des prix de la 24e édition du concours Bourstad a eu lieu le mardi 17 mai à la tour de la Bourse de Montréal. Le jury était présidé cette année par Mme Stéphanie Grammond de La Presse Affaires.

Le concours BOURSTAD offre la possibilité aux jeunes de s'initier au monde de la bourse par une activité de simulation d'investissements sur Internet. Une centaine de prix variant entre 100 \$ et 1000 \$ ont été remis aux participants les plus méritants. Depuis plusieurs années, l'Autorité est le principal partenaire financier de cet événement lancé par le Collège de Rosemont.

Soulignons la présence de M. Jean Daigle, directeur du financement des sociétés à l'Autorité et de M. Camille Beaudoin, chef du Service des programmes de sensibilisation de l'Autorité. Dans le cadre de cette soirée, M. Beaudoin a reçu un prix de reconnaissance pour sa contribution au rayonnement de Bourstad.

L'édition 2011 a été bonifiée d'une nouvelle page Facebook Tesaffaires/Bourstad qui a permis d'accroître les échanges entre participants. Mme Valérie Sauvé, responsable du volet jeunesse au sein du Service des programmes de sensibilisation, a animé cet espace public qui a eu son lot d'adeptes tout au long du concours. L'expérience acquise cette année sera

bénéfique pour la mise en œuvre prochaine de la stratégie de l'Autorité en médias sociaux.

[retour au sommaire](#)

ASSURANCES

RAPPORT
ANNUEL
2010

TARIFICATION
EN ASSURANCE
AUTOMOBILE

RAPPORT
ANNUEL
2010

COOPÉRATIVES
DE SERVICES
FINANCIERS

RAPPORT
ANNUEL
2010

SOCIÉTÉS
DE FIDUCIE
ET SOCIÉTÉS
D'ÉPARGNE

RAPPORT
ANNUEL
2010

LES RAPPORTS STATISTIQUES 2010 DE L'AUTORITÉ SONT DISPONIBLES

Les quatre rapports annuels statistiques de l'Autorité des marchés financiers, soit le *Rapport sur les assurances 2010*, le *Rapport sur la tarification en assurance automobile 2010*, le *Rapport annuel 2010 sur les coopératives de services financiers* et le *Rapport annuel 2010 sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne*, ont été déposés le 9 juin 2011 à l'Assemblée nationale.

Ces rapports sont disponibles sur le site Web de l'Autorité dans la section [Publications sur l'Autorité des marchés financiers, rubrique Rapports annuels](#).

[retour au sommaire](#)

MISE EN GARDE



Marché des dérivés – Attention aux sollicitations effectuées par International Youtrade Investments MA Ltd. et You Trade Holdings Limited

L'Autorité des marchés financiers met en garde les investisseurs à l'égard des sollicitations effectuées par les sociétés International Youtrade Investments MA Ltd. et de You Trade Holdings Limited par l'intermédiaire des sites Internet www.youtradefx.com et www.ytfxaffiliates.com.

YouTradeFX invite les investisseurs québécois à ouvrir des comptes en vue d'effectuer des opérations sur des produits dérivés. YouTradeFX propose à ses éventuels clients d'effectuer des opérations à partir de plateformes électroniques, sur le marché des devises (FOREX) et par le biais de contrats sur différence (CFD), notamment sur des métaux précieux, des indices, diverses matières premières et des actions.

YouTradeFX semble également offrir des services de gestion de portefeuille ainsi que divers programmes d'affiliation et de partenariat présentant des structures de commission. Ces services de courtage et de conseil semblent être distribués par International Youtrade Investments MA Ltd., une société dont le siège social serait situé à l'île Maurice.

Les sites www.youtradefx.com et www.ytfxaffiliates.com sont exploités par You Trade Holding Limited dont le siège social serait situé au Royaume-Uni. Les sociétés International Youtrade Investments MA Ltd. et You Trade Holding Limited ne sont pas inscrites à titre de courtiers et de conseiller en dérivés auprès de l'Autorité. Les sollicitations que ces sociétés effectuent auprès d'investisseurs québécois sur des sites Internet pourraient ainsi contrevenir aux lois appliquées par l'Autorité.

Les marchés des devises et des métaux précieux sont complexes et volatiles. Ils s'adressent à des investisseurs qui ont les connaissances, le temps et les ressources nécessaires pour suivre leur évolution. Les investisseurs qui n'ont pas suffisamment de connaissances et de temps à y consacrer risquent d'y perdre beaucoup d'argent.

MISE EN GARDE

Des courriels frauduleux envoyés depuis Laval et Rimouski

L'AUTORITÉ INTERVIENT POUR METTRE FIN À UNE OPÉRATION DE MARKETING FRAUDULEUX

En juin dernier, à la demande de l'Autorité des marchés financiers, le Bureau de décision et de révision (BDR) a prononcé des ordonnances de blocage et d'interdiction en vue de mettre fin aux activités de marketing frauduleux de Warren English, un résident de Laval, puis d'Alain-André Desarzens et de sa conjointe Michèle Amiot, tous deux résidents de Rimouski. Suivant la présentation d'une preuve longue et complexe des faits par l'Autorité, le BDR a conclu que Warren English et Alain-André Desarzens ont adressé des milliers de courriels à des investisseurs potentiels en leur vantant la possibilité de faire beaucoup d'argent en peu de temps.

« Un spectacle auquel on assiste trop souvent »

Par le biais de l'adresse courriel de Warren English, megaib@safe-mail.net, et par le biais de l'adresse courriel personnelle d'Alain-André Desarzens, alainandre@cgocable.ca, et de son site www.myleads.8k.com, Warren English et Alain-André Desarzens auraient effectué la promotion de nombreux produits d'investissement dont notamment ceux connus sous les noms de Mega Pension Plan et Cherryshares. Ils auraient ainsi offert à des milliers d'investisseurs sur la planète, notamment à deux Québécois, la possibilité d'investir des montants minimum pouvant varier entre 10 \$ et 300 \$ américains et offrant un rendement pouvant atteindre entre 1 000 \$ et 90 000 \$ américains.

Interdictions, blocages et fermeture de site Web

À titre de mesure conservatoire, le BDR a prononcé les ordonnances demandées par l'Autorité, lesquelles ont pour effet d'interdire toute opération sur valeurs et toute activité de conseiller en valeurs à Warren English, Alain-André Desarzens, Michèle Amiot ainsi qu'aux sociétés Méga International Business et Institut des médecines universelles, leurs dirigeants, représentants et administrateurs.

Le BDR a aussi procédé au blocage des fonds, titres ou autres biens détenus par et pour Warren English, Alain-André Desarzens, Michèle Amiot et les sociétés Méga International Business et l'Institut des médecines universelles, puis il a ordonné la fermeture du site web d'Alain-André Desarzens (www.myleads.8k.com).

Si vous croyez avoir été sollicité dans le cadre de cette opération de marketing frauduleux ou de toute autre opération semblable, l'Autorité vous invite à communiquer avec un agent du Centre d'information.

[retour au sommaire](#)

CONSEILS AUX INVESTISSEURS

L'Autorité rappelle aux investisseurs l'importance d'investiguer avant d'investir, peu importe si les sociétés ou personnes sont au Québec ou ailleurs. Les investisseurs doivent s'assurer que les sociétés et personnes qui proposent d'agir à titre d'intermédiaire détiennent les approbations nécessaires auprès de l'Autorité en vérifiant sur le [Registre des entreprises et individus autorisés à exercer](#) sur le site Web de l'Autorité ou en téléphonant à un agent du Centre d'information.

SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS

N'hésitez pas à communiquer avec notre Centre d'information : **1 877 525-0337**

[retour au sommaire](#)

LES AUTORITÉS CANADIENNES EN VALEURS MOBILIÈRES LANCENT UNE CONSULTATION

sur la réglementation de la déclaration des opérations sur dérivés de gré à gré et des référentiels centraux de données

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont récemment publié un *Document de consultation 91-402, Dérivés : Référentiels centraux de données*, qui énonce une série de recommandations visant à renforcer la surveillance réglementaire des opérations sur dérivés de gré à gré en restant en phase avec l'évolution internationale de la question.

Selon le cadre réglementaire proposé par les ACVM, il y aurait obligation de déclarer à un référentiel central de données agréé toutes les opérations sur dérivés de gré à gré conclues par une contrepartie canadienne. Les organismes de réglementation du Canada pourraient accéder à ces données pour s'acquitter de leurs responsabilités en matière de surveillance réglementaire.

Le public est invité à commenter les recommandations présentées dans le document de consultation ainsi qu'à répondre aux questions qui y sont posées à propos des lignes directrices sur la gouvernance et le fonctionnement des référentiels centraux de données, des obligations de déclaration et de l'accès aux renseignements confidentiels contenus dans ces référentiels. Ce document est le premier d'une série de huit documents à paraître au cours des prochains mois dans la foulée des propositions réglementaires énoncées dans le *Document de consultation 91-401 sur la réglementation des dérivés de gré à gré au Canada* publié le 2 novembre 2010.

Tous les intéressés sont invités à commenter le document de consultation jusqu'au 12 septembre 2011 en acheminant un courriel à consultation-en-cours@lautorite.qc.ca.

Toutes les réponses reçues seront publiées sur le [site Web de l'Autorité des marchés financiers](#) et sur celui de la [Commission des valeurs mobilières de l'Ontario](#). On trouvera le document de consultation sur le site Web des membres des ACVM suivants : l'Alberta Securities Commission, l'Autorité des marchés financiers, la British Columbia Securities Commission, la Commission des valeurs mobilières du Manitoba, la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et la Saskatchewan Financial Services Commission.

[retour au sommaire](#)



PRÉSENCE DE L'AUTORITÉ

DES MARCHÉS FINANCIERS

au Global Seminar & Committee Meetings de l'International Association of Insurance Supervisors (IAIS)

Du 14 au 17 juin dernier, l'Autorité a participé au Global Seminar & Committee Meeting de l'International Association of Insurance Supervisors (IAIS), association internationale qui regroupe près de 190 régulateurs en assurance, qui a eu lieu à Macau, en Chine. M. Julien Reid, directeur des normes et de l'assurance-dépôts de l'Autorité et président du Market Conduct Subcommittee de l'IAIS, a donné une conférence sur les principes directeurs 18 (Intermédiaires) et 19 (Conduite des affaires) de l'IAIS devant plus de 160 participants, dont la majorité représentait des régulateurs asiatiques.

Les nouveaux principes directeurs de l'IAIS seront adoptés lors de l'assemblée annuelle de l'IAIS qui se tiendra à Séoul du 29 septembre au 1er octobre 2011. Les régulateurs d'assureurs devront se conformer, à compter du 1er octobre prochain, à ces principes directeurs entièrement révisés.

[retour au sommaire](#)

Entreprises inscrites à l'Autorité DÉCLARATION DES PLAINTES

Entre le 1er et le 30 juillet 2011, vous devez faire votre déclaration pour la période du 1er janvier au 30 juin 2011 par le biais du [Système de rapport de plaintes](#) (SRP).

À cette fin, assurez-vous d'avoir votre code d'utilisateur et votre mot de passe afin de pouvoir accéder au SRP à l'adresse suivante : www.srp-crs.ca.

Si votre entreprise n'a reçu aucune plainte, vous devrez aussi le déclarer.

Si vous êtes en défaut de respecter cette obligation, l'Autorité pourrait vous imposer des mesures administratives.

Si vous avez besoin d'aide pour accéder au SRP, communiquez avec le Centre d'information de l'Autorité.

RAPPEL DES DATES DE DÉCLARATION

Période du :

1er janvier au 30 juin
1er juillet au 31 décembre

Déclaration :

Au plus tard le 30 juillet
Au plus tard le 30 janvier

[retour au sommaire](#)

CONTACTEZ-NOUS

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 4e étage
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337

Montréal

800, square Victoria
Tour de la Bourse, 22e étage
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337

Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Courriel : info@lautorite.qc.ca

Pour en savoir davantage sur nos activités, consultez notre site Web : www.lautorite.qc.ca.
Le Journal Info-Autorité est publié par la Direction des affaires publiques et communications de l'Autorité des marchés financiers.